

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

745^{ème} séance

Mercredi 12 avril 2006, à 10 heures
Vienne

Président : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 11.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je déclare ouverte la 745^{ème} séance du Sous-Comité juridique. Avant d'examiner les points à l'ordre du jour de ce Sous-Comité, je souhaiterais vous annoncer qu'aujourd'hui nous fêtons le 45^{ème} anniversaire du premier vol spatial d'un être humain autour de la Terre. Je pense que c'est un événement clé parce qu'à partir de ce grand événement scientifique et technologique, nous avons pu lancer un travail scientifique, technique et juridique. Donc cette journée est à marquer d'une pierre blanche. Voilà la touche positive.

Une touche moins positive par contre, ce matin mauvaise surprise, j'ai examiné la liste des participants et la liste des pays accrédités au sein de ce Sous-Comité et le fait est qu'il y a des délégations qui comptent une pléthore de délégués qui n'assistent pas à nos débats, d'autres délégations ont déployé pendant très longtemps des efforts pour être acceptées au sein de ce Comité et n'assistent pas à nos réunions. Je ne vois pas la raison d'être de ces efforts, s'il n'y a guère d'intérêts à contribuer aux travaux du Comité. C'est de la pure curiosité, est-ce qu'à un moment de la journée vous pourriez jeter un œil sur la liste des participants afin que vous voyez les pays qui véritablement participent aux réunions. En outre, je tiens à faire mention de la délégation du Burkina Faso qui vient de très loin et qui déploie un effort

de taille, et je me souviens encore très bien de votre déclaration qui avait attiré mon attention, vous aviez parlé de la nécessité de créer un cadre normatif pour la durabilité, je me souviens très très bien de votre intervention et je saisis encore cette occasion pour vous féliciter et vous remercier. Je trouve choquant que les pays qui ont une grande capacité spatiale ne soient pas présents dans la salle, pas seulement aujourd'hui, pas seulement durant cette session. Certains de ces pays pour m'exprimer en termes virtuels, sont invisibles. D'autres pays, à l'époque, étaient très dynamiques, très actifs, à l'époque où j'étais président du Comité de l'espace. Ils m'avaient demandé de conclure les négociations parce qu'ils deviennent membres du Comité. Même si de façon informelle on avait décidé de ne pas étendre et augmenter le nombre de membres, et puis certains de ces pays sont devenus membres et puis ne sont plus jamais apparus.

Nous allons à présent poursuivre et terminer notre examen du point 12 concernant « La proposition au Comité des nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session ». Je me tourne vers la délégation qui souhaite prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour et je demanderai à ces délégations d'avertir le Secrétariat le plus tôt possible de votre souhait de prendre la parole. Ensuite, le groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour, organisera sa réunion sous la présidence de notre ami Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique (point 12 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Sur le point 12, nous allons poursuivre l'examen de ce point 12. Y a-t-il des orateurs ? Excusez-moi, M. Kopal, je n'avais pas vu que vous aviez demandé la parole et je vous donne la parole, Pr Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le fait est que je voulais simplement spécifier que je voulais prendre la parole sur le point 12 et que j'avais transmis ma demande au Secrétariat. Avec votre autorisation, je vais vous présenter mon humble contribution. Dans une certaine mesure, je vais me contenter de répéter ce que j'ai déjà dit plus tôt. Je pense qu'il est opportun que je répète la totalité de mon intervention puisqu'à ce point 12 de l'ordre du jour, l'on examine les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour.

Je tiens à vous rappeler le Colloque sur l'espace qui a été organisé par l'Institut international de droit spatial et par le Centre européen de droit spatial, le premier jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique. L'on avait posé la question de savoir si le sujet de ce colloque ne pouvait pas être perçu comme étant un nouveau point à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité juridique. J'ai soulevé cette question à titre personnel et non au nom de mon pays. En effet, il s'agit de mesures non gouvernementales. Mais à présent c'est au nom de la République tchèque que je présente cette proposition au Sous-Comité juridique pour examen et nous souhaitons nous focaliser sur les aspects juridiques de la gestion des catastrophes.

Monsieur le Président, nous ne souhaitons pas à tout prix que ce point soit inscrit à l'ordre du jour pour 2007 du Sous-Comité juridique mais nous souhaiterions que cela figure dans le rapport du Sous-Comité afin que les délégations engagent une réflexion en la matière.

Je tiens à mentionner le travail d'un groupe particulier d'experts au sein du Sous-Comité scientifique et technique qui traite de la gestion des catastrophes, un point qui a été examiné depuis un certain temps déjà, et je puis vous dire que deux de nos experts tchèques ont participé aux travaux de ce

groupe. Bien entendu, les travaux de ce groupe vont se poursuivre, ne sont pas terminés, mais le groupe a été appelé à présenter son rapport. Nous attendons ce rapport qui, je l'espère, nous parviendra pendant la session de juin du Comité plénier et nous espérons que parallèlement à ce débat ou dès la fin de ce débat, l'on pourra lancer le débat sur les aspects juridiques de la gestion des catastrophes. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Je voudrais présenter toutes mes félicitations à la Fédération de Russie à l'occasion de la Fête de l'astronautique aujourd'hui, c'est-à-dire le 45^{ème} anniversaire du premier vol de Youri Gagarine dans l'espace. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. Kopal. Il me semble que cette contribution est très constructive. Il est important que le débat du colloque soit reflété dans le rapport. Vous l'avez très bien, cela pourrait très bien être un élément qui lance une réflexion à l'avenir et cela est étroitement lié au travail des experts au sein du Sous-Comité scientifique et technique. Vous m'avez également rappelé que j'avais oublié de mentionner le pays et la personne à savoir Youri Gagarine qui a effectué ce premier vol spatial et bien entendu, je me dois de féliciter la Fédération de Russie pour ce grand événement. Y a-t-il un commentaire sur la proposition du Pr Kopal qui me semble des plus raisonnables et des plus constructives comme toujours. Le Brésil.

M. C.E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, je tenais à vous dire que ma délégation s'associe totalement à la déclaration du Pr Kopal quant à la possibilité d'inscrire ce point à l'ordre du jour de ce Sous-Comité. Le débat lancé par le Centre européen de droit spatial et l'Institut international de droit spatial est particulièrement intéressant et important et pourrait faire l'objet d'un examen par ce Sous-Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Brésil. Je tenais également à vous dire que cette question des catastrophes naturelles touche toute l'humanité, si l'on examine les statistiques publiées par les organismes officiels des Nations Unies, on voit que la mortalité causée par les catastrophes naturelles est extrêmement élevée, donc les catastrophes naturelles sont la première cause de mortalité à l'échelle mondiale. Y a-t-il d'autres commentaires sur ce point ? L'Inde a la parole. Le représentant de la Corée a la parole et puis l'Inde aura la parole. La Corée a la parole.

M. K.-Y. CHUNG (République de Corée) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Je tenais simplement à attirer votre attention sur le fait que ma délégation s'est prononcée sur les organisations internationales à deux reprises. Ma délégation se pose la question de savoir si le Sous-Comité juridique va examiner cette question. Si tel n'est pas le cas, nous souhaiterions ajouter un libellé dans le rapport. Donc je voudrais savoir quelle est votre opinion sur cette question. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Avant de vous donner cette explication, avec l'autorisation du représentant de la Corée, je vais donner la parole à l'Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Je salue les interventions de la République tchèque et du Brésil. Cette proposition est cruciale et nous nous demandons si la République tchèque pourrait la présenter officiellement en tant que nouveau point à l'ordre du jour. Si tel est le cas, nous soutiendrons cette proposition. On pourrait également inscrire ce point à la prochaine session du Sous-Comité lui-même. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Merci. Avec votre accord, l'on va travailler par étape. Premièrement, nous nous focalisons sur la proposition faite à deux reprises par le représentant de la Corée. À titre personnel et en tant que président, je pense que ce que propose la Corée est très intéressant et mérite notre examen. Non seulement la contribution des organisations internationales mais aussi les organisations non gouvernementales. Dans les faits, si vous regardez autour de vous et vous voyez qu'il y a des observateurs, vous constaterez qu'il y a des organisations qui sont présentes. Donc, avec votre accord, je vous propose d'accepter la proposition de la République de Corée afin d'éviter que des problèmes ne se posent à l'heure d'élaborer le rapport. Je vous l'ai dit, depuis le début. Depuis le début je souhaite résoudre les problèmes au moment où ils se posent afin que nos travaux soient plus constructifs et que l'on évite toute polémique. Y a-t-il des objections à la proposition de la République de Corée ? Apparemment, tel n'est pas le cas. Mme la représentante du Canada. Vous pouvez parler en espagnol, si je ne m'abuse.

Mme A. KAPELLAS (Canada) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Non, nous ne sommes pas opposés à la proposition de la République de Corée mais

pourriez-vous nous expliquer concrètement quelle est cette proposition ? Nous ne nous en souvenons plus dans les détails.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Avec l'autorisation du représentant de Corée, je vais donner lecture de cette proposition. La délégation de la République de Corée a proposé de modifier le titre du programme « Information des activités des organisations internationales liées au droit spatial pour les futures sessions du Sous-Comité ». La proposition vise à rajouter « et non gouvernementales » après « internationales ». Donc le nouveau titre de ce point serait « Information sur les activités des organisations internationales et non gouvernementales en matière de droit spatial ». Est-ce que le représentant de la Corée est d'accord avec la formule dont je viens de vous donner lecture ? Je donne la parole au Canada. Non, je ne donne pas la parole au Canada.

Avant de donner la parole à M. Kopal, je tiens à revenir sur la proposition qui a été soutenue par le Brésil. La question qui a été débattue lors du colloque pourrait faire l'objet d'une réflexion ultérieure en fonction de ce qui arrive au sein du groupe d'experts dans le Sous-Comité scientifique et technique. Donc ce serait là matière à réfléchir pour le Sous-Comité à l'avenir. Ai-je bien compris ? M. Kopal, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Excusez-moi, Monsieur le Président. Pourriez-vous répéter votre question ? Je réfléchissais à autre chose, et j'ai un petit peu éteint mon cerveau. Excusez-moi. Pourriez-vous répéter ?

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Ne vous inquiétez pas parce que mon cerveau est déconnecté en permanence. De temps en temps, j'ai des moments de lucidité et j'espère que ceci sera un de ces moments de lucidité. Je parle de votre première proposition Pr Kopal. Ce que nous avons compris ici, c'est que vous souhaitiez que l'on conserve cette question afin de lancer une réflexion à l'avenir, en étroite relation avec le travail du groupe d'experts dans le Sous-Comité scientifique et technique et le résultat du débat de ce groupe d'experts. Une proposition qui a été soutenue par le Brésil. Est-ce qu'on est bien d'accord ? Très bien. Merci beaucoup. M. Kopal, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, excusez-moi de cette négligence. Ce que vous venez de dire, c'est exactement ce que je

voulais, non pas l'inclure maintenant mais le mettre aussi au procès-verbal et y revenir plus tard. Je remercie la délégation indienne du soutien qu'elle a apporté à ma proposition et nous serions tout à fait prêt à coparrainer cette idée avec l'Inde. Je pense que cela pourrait se faire plus tard. Tout d'abord, le rapport du groupe d'experts au sein du Sous-Comité scientifique et technique n'a pas encore terminé son travail et nous aimerions d'abord avoir sous les yeux le résultat de leur étude avant de nous prononcer et ensuite, nous n'avons pas eu la possibilité de consulter nos collègues concernant l'inclusion de ce point à l'ordre du jour. Pour toutes ces raisons, je préférerais pour l'instant retenir le libellé tel que vous l'avez vous-même proposé Monsieur le Président. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Pr. Kopal. Il me semble que c'est une contribution essentielle très claire qui rajoute également un élément dont nous devons tenir compte, à savoir que le groupe n'a pas encore fini ses délibérations. Donc, nous allons organiser notre débat. Premièrement, tout ce qui concerne la proposition de la République de Corée après avoir entendu le sublime espagnol de la représentante du Canada, et j'aurais une question pour l'Inde. Est-ce que vous souhaitez rebondir sur la proposition de la Corée ? Très bien, vous avez la parole, Monsieur.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation a vu que la qualité d'observateur est limitée à des organes intergouvernementaux et ma délégation, en principe, n'a pas d'objections à ce qu'on inclut les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, mais est-ce que cela ouvrirait également la voie ou la porte à la participation d'entreprises privées à l'avenir, à nos travaux ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de l'Inde. Avec votre autorisation, je vous demanderai que nous acceptions la proposition de la République de Corée. Nous devons être réalistes, le fait est que les personnes présentes à ces réunions veulent véritablement contribuer à la matière qui nous intéresse et donc il y a des organisations non gouvernementales qui s'intéressent particulièrement à cette question. Avec votre accord, nous pourrions approuver la proposition de la délégation de la distinguée délégation de la République de Corée. Est-ce que cela vous pose problème ? Non. Très bien. Pr. Kopal, à l'aide, je ne vous demande pas, je ne vous donne pas la parole, je vous appelle à l'aide, M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. En principe, je suis d'accord avec l'idée de la délégation de la Corée. C'est correct. Mais peut-être que l'on pourrait le rédiger de façon plus précise. Les organisations non gouvernementales n'en sont pas moins des organisations, donc on organise l'acronyme ONG, donc l'information sur les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Cela reflète la situation actuelle, ici, nous avons des observateurs venant des organisations internationales intergouvernementales telles que l'UIT, l'Unesco, l'Agence atomique et d'autres, et nous avons également des observateurs venant des organisations internationales non gouvernementales telles que l'Association internationale du droit, ILA, la Fédération astronautique internationale et d'autres.

Je répète, je propose de dire « Information sur les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Si vous souhaitez, nous pourrions rajouter les termes « possédant un statut d'observateur auprès du COPUOS ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je suis d'accord avec la proposition du Pr. Kopal puisque cela reflète également ce qui se passe ailleurs dans le Système des Nations Unies, par exemple au sein de l'ECOSOC où il y avait la Commission des droits de l'homme qui n'est plus la Commission des droits de l'homme qui a changé de nom, mais au sein du Système cela existe. Je ne suis pas en train d'inventer la roue. Je demande par conséquent à la représentante de Corée de garder à l'esprit que demain après-midi il faut survoler plusieurs continents. Donc, je vous propose d'approuver cette proposition en tenant compte de ce qu'a déclaré le Pr. Kopal, puisque cela existe déjà dans le Système onusien. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas d'objections. Très bien. *Approuvé.*

Nous avons par conséquent terminé, c'est rare de terminer un point de l'ordre du jour pour lequel il n'y a pas eu de demande de parole officielle. Je ne sais pas comment on pourrait appeler cela. De toute façon on a terminé l'examen du point 12 de l'ordre du jour. Sous peu, je vais lever la séance du Sous-Comité afin que le groupe de travail sur le point 11 puisse organiser sa 4^{ème} réunion. Apparemment, ce serait la dernière réunion du groupe de travail sur le point 11.

Je tiens à vous présenter notre programme pour cette après-midi, mais je vous propose que

nous nous retrouvons à 15 heures et si les documents sont disponibles et je suis persuadé que ce sera le cas, les groupes de travail 6 et 8 se réuniront pour adopter leurs rapports. Ensuite nous nous retrouverons en plénière où nous adopterons ce qui a déjà été convenu par le groupe de travail et nous commencerons à adopter le rapport du Sous-Comité juridique. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Pardon, le Brésil a la parole et ensuite le représentant de la République tchèque aura la parole.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi, au nom de la délégation du Brésil de féliciter la Fédération de Russie comme l'a fait avant moi le représentant de la République tchèque, la féliciter à l'occasion du 45^{ème} anniversaire du premier vol spatial du monde. Je salue notamment le lancement dans l'espace de Youri Gagarine. Il s'agit là d'un des événements le plus important de l'histoire de l'humanité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] : Merci. [*interprétation de l'espagnol*] : Le représentant de la République tchèque a la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais faire une intervention au titre du point 12 de l'ordre du jour, si vous le permettez. J'ai cru comprendre que dans le rapport du Sous-Comité pour la présente session, on inclura un paragraphe similaire ce qui figure dans le rapport précédent, le paragraphe 148 dirait que « Le Sous-Comité a noté que les auteurs d'une proposition à être incluse à l'ordre du jour ont décidé de reporter leur proposition à la prochaine session ». Autrement dit, les questions qui ont été mentionnées l'année dernière qui figurent dans le rapport de l'année dernière et qui ont bénéficié du consensus du Sous-Comité vont être consignées au rapport pour l'examen futur. C'est simplement pour que les choses soient claires. Nous reprendrons le texte du paragraphe 148 dans le rapport de cette année. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Pr. Kopal. À nouveau, je suis d'accord avec vous. Quand il n'y a pas d'accord et que les questions restent d'actualité, il faut que cela soit reflété dans le rapport et que cela fasse l'objet d'un débat. S'il y a accord, il y a adoption, et sinon l'on va dire « Certaines délégations » ou « L'avis a été émis selon lequel » ou « Le Sous-Comité a convenu que », etc. Sur

cette question je suis d'accord, nous devons conserver l'approche que nous avons adoptée l'année dernière. Ceci dit, je donne la parole à la Fédération de Russie et je ne peux rien dire de plus en russe. Je vous donne la parole.

Mme O. Y. MOZOLINA (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Je remercie toutes les délégations qui ont présenté leurs félicitations à notre pays pour cet anniversaire. Je me félicite qu'on ait tant parlé russe pendant la présente session. Nous voudrions dire, quant à nous, que cette fête concerne l'ensemble de l'humanité. Donc je vous transmets également nos félicitations. Je voudrais remercier la délégation du Kazakhstan et de l'Ukraine car à l'époque c'était quelque chose qui concernait l'ensemble de l'Union soviétique qui sont maintenant devenues des républiques indépendantes, mais à l'époque c'était l'Union soviétique. Nous avons parmi nous un cosmonaute, nous avons nos collègues de la Roumanie, et nous voudrions féliciter nos collègues pour tous les efforts accomplis. Nous espérons que les travaux se poursuivront à l'avenir. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la représentante de la Fédération de Russie et je pense qu'il est important de mentionner ou de rappeler que dans cette salle, se trouve un ancien astronaute roumain qui, qui plus est, a fait un remarquable président du Sous-Comité scientifique et technique. Donc le premier vol spatial de Youri Gagarine a permis à certains de ses successeurs d'être présents dans cette salle et qui ont eu l'occasion de se pencher sur la Lune et les corps célestes.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Très bien. Excusez-moi, il y a un problème pratique que nous devons résoudre, un problème qui concerne la proposition de la Corée. Ce que j'ai compris, la proposition de la Corée c'est que l'on rajoute « les organisations internationales, les organisations non gouvernementales » et pas seulement celles qui ont la qualité d'observateurs permanents, donc en plus de celles qui ont la qualité d'observateurs permanents. Voilà ce que nous avons compris, parce que sinon la proposition ne serait pas nouvelle. Sinon, l'on décrirait simplement un état de fait. Merci.

Ceci étant dit, j'invite mon très cher ami d'Allemagne, Kai-Uwe Schrogl, à présider la 4^{ème} et dernière réunion du groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour. La séance est levée, nous nous retrouvons à 15 heures précises. Merci.

La séance est levée à 10 h 48